

Décision n° 2017/46/DG du 23 mars 2017 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant cessation de fonctions de membre des commissions scientifiques indépendantes

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 4021-13 et R. 4021-19;
Vu le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination à l'Agence nationale du développement professionnel continu ;
Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;
Vu la décision n° 2016/05/DG du 12 octobre 2016 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres de la Commission Scientifique Indépendante des chirurgiens-dentistes.

Décide :

Article 1

Il est mis fin à compter du 23 mars 2017, aux fonctions de Madame Martine GUINGAND, membre de la Commission Scientifique Indépendante des chirurgiens-dentistes.

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC et fera également l'objet d'une publication au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait le 23 mars 2017

Michèle LENOIR-SALFATI
Directrice Générale de l'Agence
nationale du DPC

